

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016

À une séance ordinaire tenue le 21 mars 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

EST ABSENTE:

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 091-03-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point 10.9

10.9- 239, rue Principale : « Souvlaki 7 » Rénovation, plans 2016-020

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Période de question du public (L.C.V. 322)

3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2016

4- Règlements

4.1- Consultation publique – Projet de règlement 225-I-02-2016 modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d'assujettir la zone CP 403

(secteur de la rue Aubry)

- 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-AQ-02-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP403 (PIIA du secteur de la rue Aubry)
- 4.3- Consultation publique – Projet de règlement 222-AR-02-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l’affichage lors d’activités sportives
- 4.4- Adoption – Second projet de règlement 225-I-02-2016 modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d’assujettir la zone CP 403 (secteur de la rue Aubry)
- 4.5- Adoption – Second projet de règlement 222-AQ-02-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP403 (PIIA du secteur de la rue Aubry)
- 4.6- Adoption – Second projet de règlement 222-AR-02-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements afin de permettre l’affichage lors d’activités sportives
- 4.7- Adoption – Règlement 432-01-2016 relatif au traitement des élus municipaux afin d’en faciliter l’administration et abrogeant le règlement 242-2008
- 4.8- Adoption - Règlement numéro 258-L-02-2016 modifiant l’article 92 du règlement 258-2009 et ses amendements sur l’administration des règlements d’urbanisme et abrogeant le règlement numéro 402-A-2015
- 4.9- Adoption - Règlement numéro SQ-03-S-2016 modifiant l’article 12, l’article 38 et l’annexe R du règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement et ses amendements concernant le stationnement de nuit prohibé pendant la période des Fêtes, une interdiction de stationner sur la rue de l’Église et de limiter la période de l’année où des cases de stationnement sont réservées aux motos sur la rue Filion
- 4.10- Adoption - Règlement 422-A-02-2016 modifiant le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal afin de modifier l’article 3 et de préciser la différence entre congrès, colloques et formations
- 4.11- Avis de motion – Règlement d’emprunt 433-03-2016 – Achats de véhicules et équipements – Service des travaux publics et génie
- 4.12- Avis de motion concernant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements modifiant la grille des usages et des normes de la zone IC 105 afin

d'ajouter la classe d'usage c7G (usages commerciaux lourds – services automobiles et atelier de carrosserie - secteur Jean-Adam/Domaine Saint-Sauveur)

- 4.13- Adoption – Projet de règlement 222-AS-03-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage c7G à la grille des usages et des normes de la zone IC 105 (usages commerciaux lourds – services automobiles et atelier de carrosserie) – (secteur Jean-Adam/Domaine Saint-Sauveur)

5- Soumissions

- 5.1- Adjudication - Camion fourgon 2500 V6 2016 – Service des travaux publics et génie
- 5.2- Adjudication – Fourniture de fleurs et arbustes été 2016 – Services des travaux publics et génie
- 5.3- Adjudication – Véhicule banalisé Ford Explorer 2016 – Services des incendies

6- Administration et Finances

- 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 6.2- Autorisation de dépenses des membres du Conseil
- 6.3- Adjudication – Gestion du Conseil – PG Solutions inc.
- 6.4- Audition – Cour des petites créances – Dossier 700-32-032090-167 – Johanne Saulnier - Désignation d'un représentant de la Ville de Saint-Sauveur
- 6.5- Modification de règlements afin de faire une nouvelle émission d'obligations
- 6.6- Adjudication d'une émission d'obligations d'une valeur de 3 615 000 \$
- 6.7- Émission des obligations pour une terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt
- 6.8- Prolongation du terme original d'un emprunt
- 6.9- Avance de fonds – Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

7- Sécurité publique

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 29 février 2016

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin du Lac Millette – Décompte progressif #4 – Les Entreprises Charles Maisonneuve

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.8 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 7 mars 2016*)

- 10.1- 75, avenue de la Gare, bloc O-1 : « La Cage Brasserie Sportive » Auvents, plans 2016-019
- 10.2- 75, avenue de la Gare, bloc O-1 : « La Cage Brasserie Sportive » Enseignes à plat et sur auvent, plans 2016-024
- 10.3- 8, rue Goyer : « LGR Lalonde Geraghty Riendeau » Enseigne sur poteaux, plans 2016-022
- 10.4- 75, avenue de la Gare, blocs D-2 et D-5 : « La boîte à surprises de Nicolas » Enseigne suspendue, plans 2016-023
- 10.5- 100 G, avenue Guindon : « Naturalizer » Enseignes à plat, plans 2016-025
- 10.6- 222 A, rue Principale : « Le studio Hybrid » Enseigne à plat, plans 2016-026
- 10.7- 220, rue Principale : « Caisse Desjardins » Éclairage de l'enseigne à plat, plans 2016-027
- 10.8- 2, avenue Saint-Jacques : « La petite cachottière » Enseigne sur poteaux, plans 2016-013
- ~~10.9- 239, rue Principale : « Souvlaki 7 » Rénovation, plans 2016-020~~
- 10.10- Refus - Demande de dérogation mineure – 117 avenue Saint-Denis
- 10.11- Demande de dérogation mineure – 46, avenue Filion (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 10.12- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 29 février 2016

11- Vie communautaire

- 11.1- Programme d'assistance financière – Accessibilité aux camps de vacances
- 11.2- Tarification – Club junior tennis
- 11.3- Programme d'assistance financière – Fête nationale du Québec 2016
- 11.4- Autorisation de signature – Vérification des antécédents judiciaires

12- Ressources humaines

- 12.1- Embauche – Secrétaire – Service de l'urbanisme
- 12.2- Embauche – Commis-comptable – Service de la trésorerie

- 12.3- Embauche – Coordonnatrice-adjointe et responsable du Service de garde – Programme des camps de jour
- 12.4- Embauche – Préposé temporaire – Éco-centre – Service des travaux publics et génie
- 12.5- Embauche – Pompier – Service des incendies
- 12.6- Nomination – Lieutenant intérimaire – Service des incendies
- 13- Correspondance**
- 13.1- Appui - Société canadienne du cancer - Mois de la jonquille
- 13.2- Don – Société d'Alzheimer des Laurentides – Marche de l'Alzheimer
- 14- Points nouveaux**
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 092-03-2016 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE** **EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2016 ainsi que de la séance extraordinaire du 7 mars 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2016 ainsi que de la séance extraordinaire du 7 mars 2016 soient approuvés, tel que déposé.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT **NUMÉRO 225-I-02-2016** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT** **SUR LES PIIA 225-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-I-02-2016 intitulé « Projet de règlement modifiant

le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d'assujettir la zone CP 403» (secteur de la rue Aubry).

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à M. Jean Beaulieu, directeur général d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AQ-02-2016
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AQ-02-2016 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP403. » (PIIA du secteur de la rue Aubry)

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à M. Jean Beaulieu, directeur général d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AR-02-2016
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AR-02-2016 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives. »

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à M. Jean Beaulieu, directeur général d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 093-03-2016
ADOPTION AMENDEMENT 225-I-02-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 225-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de PIIA no 225-2008;

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite assujettir la zone CP 403 au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 225-I-02-2016 modifiant le règlement 225-2008 et ses amendements afin d'assujettir la zone CP 403 au règlement sur les PIIA, soit adopté.

RÉSOLUTION 094-03-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AQ-02-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU l'adoption du second projet de projet de règlement modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et qu'il est nécessaire de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP 403;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AQ-02-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements pour modifier la grille des usages et des normes de la zone CP 403, soit adopté.

RÉSOLUTION 095-03-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AR-02-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre l'affichage lors d'activités sportives conditionnellement à l'approbation de la direction générale, de la direction du Service de l'urbanisme ou de la direction du Service de la vie communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AR-02-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives, conditionnellement à l'approbation de la direction générale, de la direction du Service de l'urbanisme ou de la direction du Service de la vie communautaire, soit adopté.

RÉSOLUTION 096-03-2016
ADOPTION RÈGLEMENT 432-01-2016
TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement afin de faciliter l'administration de la rémunération versée aux élus municipaux, d'abolir la rémunération spécifique versée pour des postes particuliers, sauf celui de maire suppléant, et ce, afin de considérer que certains membres du Conseil ne peuvent être rémunérés lorsqu'ils siègent sur des organismes qui ne sont pas mandataires de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 432-01-2016 relatif au traitement des élus municipaux, soit adopté.

RÉSOLUTION 097-03-2016
ADOPTION RÈGLEMENT 258-L-2016
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté un règlement concernant l'administration des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 402-A-2015 n'aurait jamais dû être adopté car il ne faisait pas référence à un article de ce règlement mais bien du règlement 258-2009 et ses amendements ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement et d'abroger le règlement adopté par erreur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 15 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 258-L-02-2016 modifiant l'article 92 du règlement 258-2009 et ses amendements sur l'administration des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 402-A-2015, soit adopté.

RÉSOLUTION 098-03-2016
ADOPTION RÈGLEMENT SQ-03-S-2016

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro SQ-03-R-2016 modifiant l'article 12, l'article 38 et les annexes D et R du règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement et ses amendements concernant le stationnement de nuit prohibé pendant la période des Fêtes, une interdiction de stationner sur la rue de l'Église, côté ouest, et de limiter la période de l'année où

des cases de stationnement sont réservées aux motos sur la rue Filion, soit adopté

RÉSOLUTION 099-03-2016
ADOPTION RÈGLEMENT 422-A-02-2016
REMBOURSEMENT DE DIVERSES DÉPENSES POUR LE CONSEIL

ATTENDU l'adoption du règlement 422-2015 concernant le remboursement de diverses dépenses pour les membres du Conseil

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le nombre de colloques et de congrès prévus à l'article 3;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 422-A-02-2016 modifiant l'article 3 du règlement 422-2015 afin de préciser la différence entre congrès, colloques et formations, soit adopté.

AVIS DE MOTION 100-03-2016
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 433-03-2016
VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 433-03-2016 pour payer le coût d'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et génie

AVIS DE MOTION 101-03-2016
NUMÉRO 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 222-AS-03-2016 afin d'ajouter la classe d'usage c7G à la grille des usages et des normes de la zone IC 105 (usages commerciaux lourds – services automobiles et atelier de carrosserie)

RÉSOLUTION 102-03-2016
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AS-03-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la grille des usages et des normes de la zone IC 105 afin d'ajouter l'usage c7g;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 222-AS-03-2016 afin d'ajouter la classe d'usage c7G à la grille des usages et des normes de la zone IC 105 (usages commerciaux lourds – services automobiles et atelier de Carrosserie) soit adopté.

RÉSOLUTION 103-03-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CAMION FOURGON V6 2016

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 8 mars 2016 pour l'acquisition d'un camion fourgon V6 2016 pour le Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Mercedes-Benz Rive-Sud	56 291,76 \$
Garage Franke inc.	59 378,84 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur-adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 9 mars 2015;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du surplus de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant 56 291,76 \$ incluant les taxes, présentée par Mercedes-Benz Rive-Sud pour l'acquisition d'un camion fourgon V6 2016, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

D'autoriser cette dépense payable par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 104-03-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FLEURS ET ARBUSTES

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite en date du 9 mars 2016 pour la fourniture des fleurs et arbustes pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les documents de soumissions ont été transmis à cinq (5) pépinières de la région;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Pépinière G. Lorrain et Fils	28 029,37 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur-adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 9 mars 2015;

ATTENDU QUE les argents pour la présente dépense proviennent du budget d'opération de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant 28 029,37 \$ incluant les taxes, présentée par Pépinière G. Lorrain et Fils pour la fourniture de fleurs et arbustes pour l'années 2016, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 105-03-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
VÉHICULE BANALISÉ FORD EXPLORER 2016

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 7 mars 2016 pour l'acquisition d'un véhicule banalisé Ford Explorer 2016 pour le Service des incendies;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Blainville Ford inc.	43 750,87 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des Incendies le 8 mars 2015;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement et d'une contribution de la Municipalité de Piedmont;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant 43 750,87 \$ incluant les taxes, présentée par Blainville Ford inc. pour l'acquisition d'un véhicule banalisé Ford Explorer 2016, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

D'autoriser cette dépense payable par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

RÉSOLUTION 106-03-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 18 mars 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la liste des chèques émis (nos 42235 à 42532) pour la période du 11 février 2016 au 16 mars 2016 au montant de 1 251 412.66\$ est acceptée.

RÉSOLUTION 107-03-2016
AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du Conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

D'autoriser les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	NOMBRE DE BILLETS	TOTAL
Nuit adéloise	23 avril 2016 Mont-Gabriel Sainte-Adèle	150 \$	2	300 \$
Souper-bénéfice – Société canadienne de sclérose en plaque, section Laurentides	14 avril 2016 École hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	125 \$	2	250 \$

RÉSOLUTION 109-03-2016
ADJUDICATION
GESTION DU CONSEIL ET CONNEXION MOBILE

ATTENDU le paragraphe 6a) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, lequel autorise la Ville a ne pas procéder à une demande de soumissions si l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

ATTENDU les progiciels de gestion des archives et d'urbanisme acquis par la Ville dans le passé;

ATTENDU les offres de services déposés par PG Solutions pour le progiciel Gestion des conseils et la licence d'utilisation de connexion mobile sur tablette pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU les rapports de la directrice du Service de l'urbanisme et du greffier et directeur des Services juridiques le 15 mars 2016;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter les offres de service de PG solutions concernant la Gestion des conseils et la mobilité sur tablette le 2 mars 2016;

D'autoriser une dépense par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans pour payer le progiciel sur la Gestion des conseils au montant de 9 617.62 \$, taxes incluses et 2 063.80 \$, taxes incluses pour la connexion mobile.

RÉSOLUTION 109-03-2016
AUDITION – PETITES CRÉANCES 700-32-032090-167
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est poursuivie à la Cour des petites créances dans le dossier 700-32-032090-167 pour des dommages survenus lors d'une chute sur un trottoir sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la Ville a une obligation de moyen dans l'entretien de ses trottoirs et qu'il serait démontré que la Ville n'a commis aucune faute dans ce dossier;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville de Saint-Sauveur lors de l'audition de ce dossier;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le directeur général, M. Jean Beaulieu, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur lors de l'audition à la Cour des petites créances dans le dossier 700-32-032090-167;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie, M. Réal Ouellet, agisse à titre de représentant substitut.

RÉSOLUTION 110-03-2016
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 615 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
81-2004	227 200 \$
82-2004	448 500 \$
109-2004	182 400 \$
117-2004	10 900 \$
192-2007	175 600 \$
278-2009	1 386 100 \$
279-2009	546 900 \$
424-2015	447 820 \$
424-2015	189 580 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 615 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 5 avril 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218 RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Sauveur, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION 111-03-2016 **ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 81-2004, 82-2004, 109-2004, 117-2004, 192-2007, 278-2009, 279-2009 et 424-2015, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 avril 2016, au montant de 3 615 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Sauveur a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilière Desjardins inc.	98,91100	221 000\$	1,30000%	2017	2,21611%
		226 000\$	1,50000%	2018	
		232 000\$	1,70000%	2019	
		238 000\$	1,85000%	2020	
		2 698 000\$	2.00000%	2021	
Financière Banque nationale Inc.	98,87100	221 000\$	1,30000%	2017	2,22054%
		226 000\$	1,50000%	2018	
		232 000\$	1,65000%	2019	
		238 000\$	1,8000%	2020	
		2 698 000\$	2.00000%	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,54300	221 000\$	1,25000%	2017	2,24941%
		226 000\$	1,50000%	2018	
		232 000\$	1,55000%	2019	
		238 000\$	1,7500%	2020	
		2 698 000\$	1.95000%	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 615 000 \$ de la Ville de Saint-Sauveur soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

RÉSOLUTION 112-03-2016 **COURTE ÉCHÉANCE - OBLIGATIONS**

ATTENDU la nouvelle émission d'obligations;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 615 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 81-2004, 82-2004, 109-2004, 117-2004, 192-2007, 278-2009, 279-2009 et 424-2015, la Ville de Saint-Sauveur émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 5 avril 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 81-2004, 82-2004, 109-2004, 192-2007, 278-2009, 279-2009 et 424-2015, chaque émission

subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 113-02-2016
PROLONGATION DU TERME DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur avait, le 28 mars 2016, un montant de 1 044 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 548 800 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 81-2004, 82-2004, 109-2004, 117-2004 et 192-2007;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 5 avril 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur emprunte 1 044 600 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **8 jours** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION 114-03-2016
AVANCE DE FONDS – CHAMBRE DE COMMERCE
BILLETTS THÉÂTRE DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la proposition du Théâtre des Pays-d'en-Haut à la Ville de Saint-Sauveur concernant l'achat de billets à tarif réduit pour les citoyens;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur est l'organisme qui est le mieux placé pour procéder à la vente des billets, compte tenu des heures d'ouverture et d'un kiosque de vente de billets pendant la période estivale;

ATTENDU QUE cette possibilité de vendre des billets à tarifs réduits est conditionnel au versement d'une somme forfaitaire immédiatement au Théâtre des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur n'a pas le montant disponible pour verser une somme de 25 000\$ et qu'elle demande une avance de fonds;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité de Piedmont a été demandée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur selon une répartition 18 000\$/7000\$;

ATTENDU l'accord de la Municipalité de Piedmont et que la mise en place de cette entente procurera des tarifs très avantageux aux citoyens de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet

et unanimement résolu;

D'avancer une somme de 18 000\$ à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour leur contribution à verser au Théâtre des Pays-d'en-Haut, conditionnellement au versement d'une somme de 7 000\$ par la Municipalité de Piedmont et au dépôt d'une entente satisfaisante pour les citoyens de la Ville de Saint-Sauveur;

Le remboursement de cette avance devra être fait par la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur dans les meilleurs délais et selon la vente de billets. Toutefois, dans l'éventualité où l'avance n'aura pas été complètement remboursée, le solde sera réduit du dernier versement de la subvention dû le 5 octobre 2016.

RÉSOLUTION 115-03-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

ATTENDU qu'au courant du mois de février 2016, il y a eu 33 interventions dont, entre autre, 8 entraides, 2 feux de rebuts, 4 feux/fumée de cuisson, 2 feux de cheminée, 1 feu de bâtiment, 2 feux installations électriques HQ, 1 senteur de fumée apparente, 3 systèmes d'alarme en opération, 3 alarmes annulées, 2 désincarcération;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de février 2016.

RÉSOLUTION 116-03-2016
PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #4
REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC – CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU la résolution 433-07-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection de l'aqueduc sur le chemin Lac Millette à Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée pour un montant de 1 560 189,82 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 9 mars 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée la somme de 152 106,55 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 4.

RÉSOLUTION 117-03-2016
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC O-1 :
« LA CAGE BRASSERIE SPORTIVE »
AUVENTS, PLANS 2016-019

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-

0057 présentée le 16 février 2016 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc O-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par et unanimement résolu;
QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-019, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc O-1.

RÉSOLUTION 118-03-2016
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC O-1 :
« LA CAGE BRASSERIE SPORTIVE »
ENSEIGNES À PLAT ET SUR AUVENT, PLANS 2016-024

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0056 présentée le 16 février 2016 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc O-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-024, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc O-1.

RÉSOLUTION 119-03-2016
8, RUE GOYER : « LGR LALONDE GERAGHTY RIENDEAU »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-022

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0753 présentée le 31 août 2015 pour la propriété du 8, rue Goyer;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc

et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-022, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 8, rue Goyer.

RÉSOLUTION 120-03-2016
75, AVENUE DE LA GARE, BLOCS D-2 ET D-5 : « LA BOÎTE À
SURPRISES DE NICOLAS »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2016-023

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0823 présentée le 15 décembre 2015 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, blocs D-2 et D-5;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-023, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, blocs D-2 et D-5.

RÉSOLUTION 121-03-2016
100 G, AVENUE GUINDON : « NATURALIZER »
ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2016-025

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0058 présentée le 11 février 2016 pour la propriété du 100 G, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-025, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100 G, avenue Guindon.

RÉSOLUTION 122-03-2016
222 A, RUE PRINCIPALE : « LE STUDIO HYBRID »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2016-026

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0947 présentée le 10 décembre 2015 pour la propriété du 222 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-026, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 123-03-2016
220, RUE PRINCIPALE : « CAISSE DESJARDINS »
ÉCLAIRAGE DE L'ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2016-027

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0963 présentée le 16 décembre 2015 pour la propriété du 220, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-027, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 220, rue Principale.

RÉSOLUTION 124-03-2016
2, AVENUE SAINT-JACQUES : « LA PETITE CACHOTTIÈRE »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-013

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0025 présentée le 14 janvier 2016 pour la propriété du 2, avenue Saint-Jacques;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-013, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2, avenue Saint-Jacques.

RÉSOLUTION 125-03-2016
DÉROGATION MINEURE
117, AVENUE SAINT-DENIS

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016;

ATTENDU les arguments présentés par le propriétaire;

ATTENDU le nombre d'éléments non conformes à la réglementation d'urbanisme et l'importance de certains d'entre eux;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008, visant à convertir l'immeuble de type unifamilial détaché en unifamilial juxtaposé, et de :

- Régulariser la superficie de terrain de 754,4 m² au lieu des 880 m² requis à la grille;
- Permettre que les deux unités aient des dimensions inférieures aux minimums requis à la grille de 7,3 m x 7,3 m. Celles du premier seront de 5,80 m x 6,68 m et celles du second seront de 7,60 m x 5,02 m;
- Permettre des superficies de plancher inférieures à 65 m² à la grille. L'une sera de 38,77 m² et la deuxième de 38,15 m²;
- Régulariser la position du bâtiment à 0,99 m de la ligne arrière au lieu des 6 m requis à la grille.

RÉSOLUTION 126-03-2016
DÉROGATION MINEURE
46, AVENUE FILION

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de

régulariser la position du bâtiment principal à 2,08 m de la limite de lot avant et à 4,07 m de la limite de lot arrière au lieu des 6 m requis à la grille des usages pour la zone H 210.

RÉSOLUTION 127-03-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU qu'au courant du mois de février 2016, il y a eu 33 permis d'émis pour un total de 1 257 000 \$, comparativement à 22 permis et 367 000 \$ pour février 2015.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2016.

RÉSOLUTION 128-03-2016
DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX CAMPS DE VACANCES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire du 1^{er} mars 2016 suite à la Commission de la vie communautaire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, est autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) 2016-2017.

RÉSOLUTION 129-03-2016
TARIFICATION CLUB JUNIOR DE TENNIS

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 3 mars 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la nouvelle tarification pour le Club junior de tennis 2016 soit la suivante :

ACTIVITÉ	2016	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
1er enfant Tarif pour l'été	120 \$	
2e enfant Tarif pour l'été	110 \$	180 \$
Club de compétition Suite à la sélection	60 \$	
Chandail Obligatoire pour le Club de compétition - optionnel pour les autres joueurs	10 \$	

RÉSOLUTION 130-03-2016
PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
FÊTE NATIONALE 2016

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire du 1er mars 2016 suite à la Commission de la vie communautaire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Madame Sylvie Legault, directrice adjointe du Service de la vie communautaire, soit autorisée à faire une demande pour le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale 2016.

RÉSOLUTION 131-03-2016
VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
AUTORISATION

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire du 1er mars 2016 suite à la Commission de la vie communautaire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'autoriser Mesdames Ginette Gilbert, Sylvie Legault, Ève Pichette-Dufresne, Josée Dion et Martine Charron à vérifier l'identité des candidats et à remplir le formulaire de demande de vérification d'antécédents judiciaires.

Toutes autres autorisations étant révoquées.

RÉSOLUTION 132-03-2016
EMBAUCHE DE SECRÉTAIRE
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU la nomination de Madame Ursula Kalaschnick à titre d'adjointe à la direction générale, il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire au Service de l'urbanisme;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 17 mars 2016 suite à un affichage à l'externe;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

D'embaucher Madame Evelyne Rocheleau à titre de secrétaire au Service de l'urbanisme, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

Que la date de son entrée en fonction soit fixée après discussions avec Madame Rocheleau.

RÉSOLUTION 133-03-2016
EMBAUCHE COMMIS COMPTABLE
SERVICE DE LA TRÉSORERIE

ATTENDU le congé sans solde de la titulaire au poste de commis au Service la trésorerie jusqu'au 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un commis comptable 1 à titre de remplacement au Service de la trésorerie;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 10 mars 2016 suite à un affichage à l'externe;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

D'embaucher, à titre temporaire jusqu'au 30 septembre 2016, Madame Carole Landreville, à titre de commis comptable 1 au Service de la trésorerie, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

Que la date de son entrée en fonction soit fixée après discussions avec Madame Landreville.

RÉSOLUTION 134-03-2016
EMBAUCHES COORDONNATEUR ADJOINT
RESPONSABLE DE LA HALTE SOLEIL
CAMP DE JOUR ÉTÉ 2015

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 1^{er} mars 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Daniela Vilaire soit embauchée au poste de coordonnatrice-adjointe au programme des camps 2016

QUE Catherine Dulude soit embauchée au poste de responsable de la Halte soleil au programme des camps 2016;

Que la date de leur entrée en fonction soit fixée selon les besoins.

RÉSOLUTION 135-03-2016
EMBAUCHE – PRÉPOSÉ TEMPORAIRE
ÉCOCENTRE

ATTENDU la demande de congé d'études sans solde de M. Olivier Pelletier-Godin, préposé temporaire à l'écocentre;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé temporaire à l'écocentre pour le Service des travaux publics et génie;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 16 mars 2016 suite à un affichage à l'externe;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

D'embaucher, à titre temporaire, M. Marc Boutet, à titre de préposé temporaire à l'écocentre, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

Que la date de son entrée en fonction soit fixée après discussions avec M. Boutet.

RÉSOLUTION 136-03-2016
EMBAUCHE D'UN POMPIER
SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies;

ATTENDU les entrevues tenues au courant du mois de mars 2016;

ATTENDU le rapport du Directeur du Service des incendies en date du 14 mars 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur Giulio Zardo soit embauché à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 22 mars 2016 assortie d'une période de probation d'un (1) an.

RÉSOLUTION 137-03-2016
NOMINATION D'UN LIEUTENANT INTÉRIMAIRE
SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU la nomination de Monsieur Pierre-Olivier Brosseau, à titre de lieutenant, il y a lieu de procéder à la nomination d'un lieutenant intérimaire;

ATTENDU le rapport du Directeur du Service des incendies en date du 14 mars 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Monsieur Jonathan Roberge soit nommé à titre de lieutenant intérimaire au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 22 mars 2016.

RÉSOLUTION 138-03-2016
APPUI – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION 139-03-2016
SOCIÉTÉ ALZHEIMER
DON

ATTENDU la tenue de la 10^e édition de la Marche de l'Alzheimer le 29 mai prochain et la réception d'une demande de partenariat;

ATTENDU QUE le maire de Saint-Sauveur, M. Jacques Gariépy, agira à titre de président d'honneur de nouveau cette année;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de trois cents dollars (300\$) à la Société Alzheimer des Laurentides dans le cadre de la 10^e édition de la Marche de l'Alzheimer qui se tiendra le 29 mai prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 140-03-2016 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier

Jacques Gariépy
Maire